

**FONDS DE DOTATION
CHEMIN FAISANT**

Siège social : Route de Montdidier - MARSONNAS
39 240 AROMAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

FONDS DE DOTATION CHEMIN FAISANT

Siège social : Route de Montdidier - MARSONNAS

39 240 AROMAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres du Fonds de Dotation CHEMIN FAISANT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation CHEMIN FAISANT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dons reçus et versés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons-le-Saunier, le 15 juillet 2020

PLURIS AUDIT
Commissaire aux Comptes

Jean-François GANNE
Associé

PLURIS AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

7 rue des Perrières

39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 87 64 00 - Fax 03 84 43 03 44

Siret 444 036 743 00029

Etat exprimé en euros

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)					
COMPTES DE LIAISON	Comptes de liaison (I)				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et fournitures				
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés (3)				
	Autres créances	350		350	499
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	4 847		4 847	6 719
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	5 197		5 197	7 218
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		5 197		5 197	7 218

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

PLURIS AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 7 rue des Perrières
 39000 LONS LE SAUNIER
 Tél. 03 84 87 64 88 - Fax 03 84 41 03 44
 Tél. 03 84 87 64 89 - Fax 03 84 41 03 45

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	3 305	5 898
	Ecarts de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Dons et legs		
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement		
	Réserves de compensation		
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
DETTE (1)	Autres réserves		
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Dépenses non opposables au tiers financeurs		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	1 466	(2 593)
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
DETTE (1)	Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations		
	Réserves des plus-values nette d'actif		
	Immobilisations grevées de droits		
	Provisions règlementées		
	TOTAL (I)	4 771	3 305
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés		
DETTE (1)	TOTAL (III)		
	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426	1 013
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 900
	Autres dettes (5)		
DETTE (1)	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	426	3 913
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL (V)		
	TOTAL PASSIF	5 197	7 218

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.
- (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.
- (3) En particulier :cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 426
- (5) Dont fonds des majeurs protégés :

PLURIS AUDIT*Société de Commissariat aux Comptes*

7 rue des Perrières

39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 87 64 00 - Fax 03 84 43 03 44

Siret 444 036 743 00029

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	- prestations de services		
	- divers		
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification		
	Subventions d'exploitations et participations		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Transfert de charges		
	Autres produits		35 000
	Total des produits d'exploitation		35 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Achats non stockés de matières et fournitures		
	Services extérieurs et autres	999	2 283
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	- sur rémunérations		
	- autres		
	Charges de personnel		
	- salaires et traitements		
	- charges sociales		
	- autres charges de personnel		
	Dotation aux amortissements et provisions		
	Dotation aux amortissements :		
	- des immobilisations		
	- des charges d'exploitation à répartir		
	Dotation aux dépréciations et provisions :		
	- sur actif circulant		
	- pour risques et charges d'exploitation		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	999	2 283
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(999)	32 717

PLURIS AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

7 rue des Perrières

39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 87 64 00 - Fax 03 84 43 03 44

Siret 444 036 743 00029

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(999)	32 717
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières		
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(999)	32 717
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 465	2 589
	- exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions		
	- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
	- reprises sur provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
	- reprises sur autres provisions		
	Transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	2 465	2 589
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		37 900
	- exercice courant		
	- exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
	- dotations aux provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
	- dotations aux autres provisions réglementées		
	Total des charges exceptionnelles		37 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 465	(35 311)
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		2 465	37 589
TOTAL DES CHARGES		999	40 183
EXCEDENT ou DEFICIT		1 466	(2 593)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

ANNEXE

Total du bilan : 5.197 €

Résultat : + 1.465,80 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 décembre 2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 Juillet 2020.

I. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de fonctionnement
- l'annexe

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice sont donnés, en rappel, les comptes de l'exercice précédent.

II. METHODES GENERALES

➤ Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

➤ Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

➤ Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

➤ Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	-	-	-	-

Base amortissable

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

➤ Amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	-	-	-	-

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif ; il est révisé si les conditions d'utilisation changent.

➤ Stocks : N/A

Ils sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. TABLEAU DES TITRES AU 31 DECEMBRE 2019

Désignation	Valeur acquisition	Valeur boursière	+ value latente
TOTAL	-	-	-

IV. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A+B-C
Fonds associatifs	3.898	- 2.593		1.305
Fonds sans droit de reprise	2.000			2.000
Résultat de l'exercice	- 2.593	+ 1.466	- 2.593	+ 1.466
TOTAL	3.305	- 1.127	- 2.593	4.771

V. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				

TOTAL	64 00 - Fax 03 84 43 03 44	-	-	-	-
--------------	----------------------------	---	---	---	---

Les provisions réglementées correspondent aux réserves de trésorerie et de plus-values sur cessions d'éléments d'actifs constituées en accord avec la Direction des Services Sociaux du Département dans le cadre de l'affectation des financements et excédents de l'établissement.

Les provisions pour charges sont établies pour faire face aux conséquences financières de la mise en place de la réduction du temps de travail.

VI. ENGAGEMENTS

L'association n'a conclu aucun contrat de crédit-bail.

VII. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dons reçus	2.465
TOTAL	2.465
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Dons	-
TOTAL	-

VIII. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances				Echéances	
		à moins 1 an	à plus 1 an			à moins 1 an	à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé							
Créances rattachées à des Participations				Emprunts obligataires convertibles Convertibles			
Prêts				Autres emprunts obligataires			
Autres				Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine			
Créances de l'actif circulant				Emprunts & dettes financières diverses	426	426	
Créances usagers et comptes rattachés				Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Autres	350		350	Dettes fiscales & sociales			
Charges constatées d'avance				Dettes sur immobilisations & comptes rattachés			
Produits à recevoir				Autres dettes			
Subventions à recevoir				Pensions à reverser			
Fournisseurs avances et acomptes				Prises en charge			
				Allocations logement			
				Mutuelle			
TOTAL	350	350	-		426	426	-

L'épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Néanmoins, en tant qu'événement significatif post-clôture non lié à des conditions existantes à la date de clôture, cette épidémie dont nous ne connaissons pas l'évolution pourrait avoir une incidence sur l'évaluation, en particulier sur l'activité et sa rentabilité et que nous ne sommes pas en mesure d'estimer à date.

MAZARS EN FRANCE

Albi

19 bis, boulevard Lacombe
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 74 90
Fax : 05 63 54 61 72

Annecy

P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux
Tél. : 04 50 45 08 88
Fax : 04 50 45 83 02

Besançon

9, rue Madeleine Brès
BP 1543
25009 Besançon Cedex
Tél. : 03.81.53.28.55
Fax : 03.81.53.22.20

Bordeaux

1, impasse des Muriers
Parc de l'Hermitage
33700 Mérignac
Tél. : 05 57 92 29 60
Fax : 05 57 92 29 79

Dijon

5, avenue de la Découverte
BP 16512
21065 Dijon cedex
Tél. : 03 80 78 76 20
Fax : 03 80 78 76 21

Epernay

17, rue des Archers
51200 Epernay
Tél. : 03 10 25 20 05
Fax. : 03 26 32 18 43

Fécamp

14 rue Jean-Louis Leclerc
76400 Fécamp
Tél. : 02 76 83 00 23

Fort de France

Zone Acajou-Sud
Immeuble Objectif 3000
97232 Le Lamentin
Tél. : 05 96 75 44 35
Fax : 05 96 75 44 35

Grenoble

4, rue Paul Valéry Perrin
38170 Seyssinet
Tél. : 04 76 84 43 43
Fax. : 04 76 48 49 43

Is-sur-Tille

4, route de Dijon
21120 Is-sur-Tille
Tél. : 03 80 95 18 40
Fax : 03 80 85 52 82

Langeac

16, rue de la République
43300 Langeac
Tél. : 04 71 74 51 04

Le Grand Quevilly

12, rue Fleury
76120 Le Grand Quevilly
Tél. : 02 35 68 27 75
Fax : 02 35 68 41 27

Le Havre

15, quai/chaussée Lamande
76600 Le Havre
bâtiment Helvetia (côté ouest),
troisième étage
Tél. : 02 32 74 03 03
Fax : 02 35 21 47 74

Le Puy-en-Velay

20 rue de la gazelle
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 05 44 00
Fax : 04 71 05 92 11

Lille

28, rue du Carrousel
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 28 38 16 75
Fax : 03 28 38 16 80

Lons-le-Saunier

7, rue des Perrières
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 87 64 00
Fax : 03 84 43 03 44

Lyon

Le Premium
131, boulevard de Stalingrad
69624 Villeurbanne cedex
Tél. : 04 26 84 52 52
Fax : 04 26 84 52 59

Maîche

1 rue Victor Mauvais – Bâtiment
Christian Bernard – ZI des
Genévriers – 25120 Maîche
Tél. : 03 81 68 55 00
Fax : 03 81 64 02 40

Marseille

Tour Méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13006 Marseille
Tél. : 04 91 29 61 01
Fax : 04 88 66 86 01



MAZARS

MAZARS EN FRANCE

Monistrol-sur-Loire

6, place le Prévescal
43120 Monistrol-sur-Loire
Tél. : 04 71 61 60 50
Fax : 04 71 66 32 27

Morteau

6, rue du Clos Jeune
BP 92056
25502 Morteau
Tél. : 03 81 67 30 40
Fax : 03 81 67 31 48

Nancy

3, allée d'Auteuil
54500 Vandoeuvre-les-Nancy
Tél. : 03 83 93 39 61
Fax : 03 83 93 39 60

Nantes

4, rue Edith Piaf
Bâtiment Asturia A
44800 Saint Herblain
Tél. : 02 53 35 51 71

Paris

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La défense cedex
Tél. : 01 49 97 60 00
Fax : 01 49 97 60 01

Pontarlier

9, rue Flora
25300 Doubs
Tél. : 03 81 46 22 80
Fax : 03 81 46 41 01

Redon

3, rue Jacques Prado
BP 60527
35605 Redon cedex
Tél. : 02 99 70 50 70
Fax : 02 99 72 37 80

Reims

37, rue René Cassin
51340 Bezannes
Tél. : 03 26 79 75 00
Fax : 03 26 79 74 74

Rennes

15, rue du Puits Mauger
35000 Rennes
Tél. : 02 99 31 31 17
Fax : 02 99 31 31 80

Rodez

8, avenue de l'Europe
12000 Rodez
Tél. : 05 65 75 56 56
Fax : 05 65 75 56 57

Rouen

53, rue Louis Pasteur - BP 144
76135 Mont Saint Aignan
cedex
Tél. : 02 35 70 56 20
Fax : 02 35 88 83 21

Saint-Etienne

le Millemium 1, rue de la
Presse
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 74 16 72
Fax : 04 77 93 30 42

Sannois

4, rue Damiette
95110 Sannois
Tél. : 01 34 11 41 41

Strasbourg

20, avenue de la Paix
BP 60003
67080 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 45 50
Fax : 03 88 37 00 39

Suresnes

2 Rue des Bourets,
92150 Suresnes
Tél. : 01 41 18 78 78
Fax : 01 41 18 95 30

Toulouse

Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège
Tél. : 05 62 73 44 00
Fax : 05 62 73 44 11

Valence

Le Forum
5, avenue de Verdun
26000 Valence
Tél. : 04 75 78 06 74
Fax : 04 75 55 13 94

Vannes

P.A de Laroiseau
12, rue Anita Conti
B.P. 10025
56001 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 63 83 83 /
02 97 40 70 05
Fax : 02 97 40 46 07

Vesoul

10, rue Dollé
ZAC Technologia
CS 80142
70003 Vesoul Cedex
Tél. : 03 84 76 21 11
Fax : 03 84 75 69 07

